

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 24 novembre 2020**

**Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le mardi 24 novembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

**Avaient donné procuration** : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Lamya KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI,

**Etaient absents et excusés** : Madame, Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-2 et suivants et son article 34,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2013-23 du 10 juin 2013 modifiée notamment par la délibération n° 2016- du 28 novembre 2016 fixant le régime indemnitaire des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le budget de l'exercice 2020,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> :** DECIDE, à l'unanimité,

- d'élargir, d'une part, les possibilités de recrutement au grade d'ingénieur pour pourvoir le poste de chargé d'études au service emploi-études de la direction de l'emploi et d'autre part, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans, au regard des besoins du service et de la nature des fonctions nécessitant un haut niveau d'expertise.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire d'attaché ou d'ingénieur territorial en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés ou ingénieurs territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir les postes de juriste expert statutaire au service de l'expertise statutaire, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans, au regard des besoins du service et de la nature des fonctions nécessitant un haut niveau d'expertise.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au concours d'attaché territorial. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire d'attaché territorial en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir les emplois à temps complet de coordonnateurs RH au sein de la mission d'assistance GRH aux collectivités et établissements extérieurs rattachée à la Directrice Générale d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans, au regard des besoins du service et de la nature des fonctions nécessitant un haut niveau d'expertise.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au concours de rédacteur territorial. Leur rémunération sera établie sur la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux techniciens territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

**Article 2 :** DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

**Article 3 :** FIXE, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 24 novembre 2020 :

<b>EMPLOIS BUDGETAIRES</b>	<b>Nombre</b>
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur hors classe	2
Administrateur	1
Directeur territorial	8
Attaché hors classe	2
Attaché principal	23
Attaché territorial	47
Attaché ou ingénieur territorial	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	22
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13
Rédacteur	34
Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	22
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	23
Adjoint administratif	9
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	5
Bibliothécaire principal	1
Bibliothécaire	2
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	9
Ingénieur	31
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	5
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	2
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale, ou de classe supérieure ou hors classe	1
Infirmier de classe supérieure (catégorie B)	1
Assistant socio-éducatif hors classe	1
Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	9
Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe	5
Cadre d'emplois des assistants socio éducatifs	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>313</b>

Le Président,



Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne